FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION
B.P. : 1365 –YAOUNDE
CAMEROUN
www.univ-yaounde2.org
Tél. : (237) 22 06 26 98/ Fax (237) 22 23 84 28

FACULTY OF ECONOMICS
AND MANAGEMENT
P.O.BOX : 1365 –YAOUNDE
CAMEROUN
fseg.univ-yaounde2.org
Tél. : (237) 22 06 26 98/ Fax (237) 22 23 84 28

LICENCE 1

ANNEE ACADEMIQUE 2024_2025

UE : COMPTABILITE GENERALE

CAS PRATIQUES SUR LES OPERATIONS D'ACHAT ET VENTE DES MARCHANDISES

Exercice 1 : Dans le but de permettre aux jeunes camerounais de disposer des bonnes senteurs, l'entité DOV a décidé de pratiquer la méthode du PEPS pour la commercialisation de ses parfums. Au cours du mois de novembre 2021, les informations suivantes ressortent de ses livres :

01-11 stock initial 3 000 unités valant 1 500 000 F
05-11 achat de 6 000 unités à 700 F l'unité
09-11 vente de 2 500 unités
14-11 vente de 1 000 unités
20-11 achat de 4 000 unités à 600 F l'unité
22-11 achat de 2 000 unités à 800 F l'unité
25-11 vente de 7 000 unités
27-11 vente de 3 000 unités
29-11 achat de 3 000 unités à 400 F l'unité
30-11 vente de 2 000 unités

Travail à faire :

1) Présentez la fiche de stock des parfums selon la méthode du PEPS
2) Présentez l'enregistrement comptable des opérations
3) Calculez la marge brute.

Exercice 2 :

L'entité USERL, BP 12 Yaoundé a expédié le 24/08/2024 à Mme TENE, les marchandises suivantes :

- 120 costumes facturés à 18 000 F la douzaine ;
- 75 chemises au prix de 8 000 F le paquet de 5 ;
- 50 paires de ballerines, référence ZARA 32 à 38 000 F la paire ;
- 100 montres, référence RO43 à 8 000 F la pièce.

Les conditions de vente sont les suivantes : rabais 5%, remise 10%, escompte de règlement au comptant en espèce 2%, port facturé 186 300 F, emballages consignés (25 caisses consignés à 2 000 F la caisse).

Travail à faire :

1) Etablir la facture correspondante portant le numéro V2485.
2) Enregistrer cette facture chez USERL et TENE en inventaire intermittent.
3) Enregistrer cette facture chez USERL et TENE en inventaire permanent avec un taux de marque de 20%.

Exercice 3 :

On vous présente les informations contenues dans les documents ci-après (devise FCFA :

Ets OUMAR
Doit KANOU
Facture n° 09 du 11/04/2023

Marchandises	: 10 000 000
Remise 10%	:
Net commercial 1	:
Remise 5%	:
Net commercial 2	:
Escompte 2%	:
Net financier	:
Port facturé	: 400 000
TVA 19,25%	:
Net à payer	:

Modalité de règlement :
50% par chèque et le reste à crédit.

Ets KANOU
Doit MBINGO
Facture n° 69 du 12/04/2023

Marchandises	:
Remise 10%	:
Net commercial 1	:
Remise 5%	:
Net commercial 2	:
Escompte 2%	:
Net financier	:
Port facturé	:
TVA 19,25%	: 896 087,5
Net à payer	: 5 751 087,5

Règlement de 1/5 en espèces et le reste à crédit.

Ets OUMAR
Avoir KANOU
Facture AV 39 du 13/04/2023

10% marchandises de la fact n°10 du 11/04/2024 retournés	: 10 000 000
Port facturé	: 80 000
TVA 19,25%	:
Net à déduire	:

Ets KANOU
Avoir MBINGO
Facture AV 15 du 14/04/2023

2/5 de la marchandises de la fact n° 69 du 12/04/2024 retournés	:
Port facturé	: 100 000
TVA 19,25%	:
Net à déduire	:

Le port facturé de la facture n° B101 du 15/09/2023 représente 10% du montant net hors taxe de cette facture.

Travail à faire : Procéder à l'enregistrement comptable de ces factures tout en les complétant.